



SECRÉTARIERIE D'ÉTAT

PREMIÈRE SECTION - AFFAIRES GÉNÉRALES

Du Vatican, le 18 décembre 2019

N.473.744

Excellence,

je fais référence à votre lettre N. 2019/EMB/VM/TM/CC/52 du 29 octobre dernier par laquelle, avec le Président de la Conférence des Religieux et Religieuses de France, vous vous êtes adressé au Cardinal Secrétaire d'Etat pour l'informer sur la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (CIASE), et pour demander que celle-ci puisse accéder aux informations conservées dans les archives ecclésiastiques en France, diocésaines et religieuses.

A ce sujet, la récente Instruction *Sulla riservatezza delle cause* supprime le secret pontifical pour les causes d'abus sexuels commis par des clercs, qui restent cependant couvertes par le secret professionnel. Par conséquent, il revient désormais à chaque Ordinaire de dispenser de ce secret afin de permettre à la CIASE de consulter la documentation conservée dans les archives ecclésiastiques. Par ailleurs, il vous revient de préconiser aux membres de la Commission en question d'utiliser avec discrétion les informations dont ils auront connaissance afin de garantir comme il convient la *privacy* et la réputation de toutes les personnes impliquées.

Je vous prie de recevoir, Excellence, l'expression de mes sentiments cordiaux et dévoués.

✠ Edgar Peña Parra
Substitut

A Son Excellence
Monseigneur Eric de MOULINS-BEAUFORT
Président de la Conférence des Evêques de France
PARIS